

Avis de Soutenance

Madame Clémentine LACROTTE

Histoire du Droit

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

La piraterie et le droit international (fin XVe siècle - XVIIIe siècle)

dirigés par Monsieur Nicolas LEROY

Soutenance prévue le **vendredi 10 novembre 2017** à 10h00

Lieu : 39, rue de l'Université 34000 Montpellier
salle des Actes

Composition du jury proposé

M. Nicolas LEROY	Université de Montpellier	Directeur de these
Mme Martine ACERRA	Université de Nantes	Rapporteur
M. Laurent REVERSO	Université de Toulon	Rapporteur
M. Éric DE MARI	Université de Montpellier	Examineur
Mme Michèle BATTESTI	IRSEM (Institut de recherche stratégique de l'Ecole militaire)	Invité

Mots-clés : piraterie, droit international, droit pénal, droit maritime, Amirauté, XVe. XVIe. XVIIe. XVIIIe siècle

Résumé :

La piraterie est un phénomène international depuis l'Antiquité. Sa répression a fait l'objet de différentes mesures de la part des États. Mais c'est du XVe au XVIIIe siècle que cette infraction a été reconnue comme crime international. La découverte du Nouveau Monde, le commerce et les profits qu'il a engendrés ont poussé les nations à prendre fait et cause contre « l'ennemi du genre humain ». Ainsi, les nations sont parvenues à mettre en place une définition commune puis à mettre en œuvre des instruments juridiques parachevant la compétence universelle. Ainsi définie, cette dernière permet à n'importe quel État de poursuivre et d'arrêter les pirates sans considération de nationalité et les autorise à les ramener dans leur pays pour qu'ils soient jugés selon leur droit interne. Cette répression particulière tient aux différents éléments constitutifs de l'infraction ainsi qu'au besoin d'efficacité de la répression. L'étude de la répression de la piraterie aux Caraïbes entre les XVe au XVIIIe siècles permet de comprendre la création de ce mécanisme particulier, d'en saisir les enjeux et les contours et d'appréhender plus facilement un mécanisme international encore exploité aujourd'hui.

